Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260521-2026_35-DE

Commune de Mérillac
Séance du 21 mai 2026
Délibération n°2026-35

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 13 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (11): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Isabelle BOUGAHAM, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membre absent (0): *néant*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-35. Point d'étape sur les projets: bureau des élus.

Des pavés LED ont été installés par Didier GIFFRAIN (22230 Merdrignac) pour un montant de 521.18€TTC (devis n°202614 du 29/04/2026).
La fourniture de mobilier par « Penthièvre Actions » (22400 Lamballe) pour un montant de 170€TTC (devis n°1 du 12/05/2026) est proposée.
La fourniture d'un réfrigérateur par « Super U » (35290 Saint-Méen-le-Grand) pour un montant de 199€TTC (devis n°557619519 du 21/05/2026) est également proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les devis présentés.

Acte certifié exécutoire le

Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.